
POLITIQUE

En vigueur le : 27 septembre 2017

Domaine : **PROGRAMMES ET SERVICES À L'ÉLÈVE**

Révisée le :

SEUIL DE 34 CRÉDITS AU PALIER SECONDAIRE

ÉNONCÉ

Le Conseil scolaire catholique MonAvenir (Csc MonAvenir) appui l'achèvement des études secondaires en quatre ans en mettant en œuvre la politique [Tracer son itinéraire vers la réussite](#) et en offrant un programme bien planifié se traduisant par une utilisation efficace du temps des élèves et des ressources éducationnelles.

BUT

Conformément aux instructions techniques ainsi qu'à la note de service du ministère de l'Éducation datée de décembre 2012 intitulée : [Achèvement des études secondaires en quatre ans](#) [Changement du financement au-delà du seuil des 34 crédits](#), le Conseil veille à ce que :

- la majorité des élèves terminent leurs études secondaires en quatre ans;
- les élèves et les cours suivants soient exemptés, en vertu de la politique ministérielle concernant le seuil de 34 crédits :
 - les élèves ayant obtenu plus de 34 crédits, mais n'ayant pas terminé leurs quatre années consécutives au secondaire ;
 - les élèves ayant un plan d'enseignement individualisé ;
 - les cours d'Actualisation linguistique en français (ALF) et du Programme d'appui aux nouveaux arrivants (PANA) ;
- des occasions et appuis nécessaires soient offerts à tous les élèves pour la satisfaire avec succès aux exigences d'obtention du diplôme d'études secondaires de l'Ontario (DÉSO).

À PRESCRIRE

Le Csc MonAvenir s'attend à ce que la direction de l'éducation émette une directive administrative relative aux programmes et services à l'élève touchant le seuil de 34 crédits au palier secondaire.

RÉFÉRENCES

[Tracer son itinéraire vers la réussite](#)

[Instructions techniques pour la mise en œuvre de la politique concernant le seuil de 34 crédits](#) jointes à la note de service du ministère de l'Éducation de l'Ontario

[SB01 – Renseignements sur la mise en œuvre de la politique concernant le seuil de 34 crédits](#)